# Commune de Vully-les-Lacs

Salavaux, le 18 février 2020/sba

**Préavis municipal No 2020 / 05**

Point No 9 de l'ordre du jour de la séance du 24 mars 2020

## Demande de crédit de CHF 2'570'000.00 de réalisation pour le pont de La Broye

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

**Préambule :**

Ce pont date de 1896 et est construit en acier, probablement de qualité puddlé. Il est assemblé au moyen de rivets. Le tablier se compose d'une dalle de roulement en béton armé dépourvue d'étanchéité. Une estacade métallique recouverte de dallettes en béton pour le passage des piétons est accolée à l'arc amont de l'ouvrage.
Ses dimensions sont d'environ 47 mètre de longueur, 7 mètres de largeur à laquelle se rajoute 1,5 mètre pour l'estacade. La hauteur des arcs varie de 2,5 mètres aux culées à près de 8 mètres au centre.

Ce pont a fait l'objet d'un recensement architectural en 1993. Il a par ailleurs obtenu la note « 2 ». D'importance régionale, l'ensemble doit être conservé dans sa forme et sa substance et d'éventuelles modifications ne doivent pas altérer son caractère. Il s'agit d'un monument d'importance régionale et un des plus anciens ponts rivetés du canton encore en service.

Le mauvais état d'une partie de la structure métallique de l'ouvrage, combiné au manque de résistance des longerons du tablier et l'absence d'étanchéité de ce dernier impose des travaux d'assainissement complet pour garantir la pérennité de l'ouvrage à long terme. Dans le cadre de ces travaux une réfection complète de la peinture de protection de la structure métallique du pont est prévue.

Le projet prévoit non seulement un assainissement et une remise en conformité de l'ouvrage existant vis-à-vis des normes SIA actuelles, mais également la construction d'une nouvelle passerelle pour cyclistes qui sera fixée à l'arc aval. Les travaux pourraient débuter au printemps 2020. Toutes les mesures nécessaires seront prises durant le chantier pour préserver entièrement le milieu naturel de première importance du site.

Durant toute la période des travaux, une passerelle provisoire sera disposée au-dessus de la Broye et en aval du pont existant pour garantir en tout temps le passage des piétons et des cyclistes entre les deux rives.

Administration communale, Route d'Avenches 11, case postale 67, 1585 Salavaux
Tél. : 026 677 30 03 Fax : 026 677 30 53 info@vully-les-lacs.ch, www.vully-les-lacs.ch

Le trafic léger (automobiles) se fera en alternance sur le pont. Le trafic lourd (camions) sera dévié par Villars-le-Grand direction Avenches et vice-versa. Une signalisation lumineuse sera mise en place.
Les transports publics seront déviés par les chemins AF via le pont agricole afin de pouvoir respecter les horaires.

Dans le cadre de l'étude de l'avant-projet menée en juillet 2018, une analyse a été faite sur l'opportunité de conserver et de renforcer l'ouvrage existant ou de le démolir et de le reconstruire entièrement. Au-delà de l'aspect historique de l'ouvrage, l'étude financière des interventions liées à l'entretien de la structure métallique pour une durée de vie supplémentaire de 80 ans a démontré que la solution qui consiste à renforcer et assainir le pont existant est avantageuse.

## Coûts

**Devis estimatif des travaux TTC :**

| | |
|---|---|
| Entreprise de maçonnerie et charpente | CHF 2'025'000.00 |
| Rapport complémentaire analyse de matériaux | CHF 20'000.00 |
| Intervention d'un géomètre | CHF 5'000.00 |
| Remplacement imprévu de canalisations | CHF 15'000.00 |
| Eclairage de l'ouvrage | CHF 15'000.00 |
| Plus-value pour les garde-corps | CHF 40'000.00 |
| Marquage au sol | CHF 5'000.00 |
| Honoraires des ingénieurs | CHF 145'000.00 |
| Sous total | CHF 2'270'000.00 |
| Divers et imprévus, 15 %, arrondi | CHF 300'000.00 |
| Montant total des travaux, TTC | CHF 2'570'000.00 |
| | ========== |

## Subsides :

Au jour de l'établissement de ce préavis, le Canton de Vaud nous a confirmé provisoirement des subsides à hauteur de 50 %, soit environ CHF 517'000.00. Toutefois, ces derniers ne seront pas calculés sur la totalité des travaux. Nous ne pourrons pas obtenir de subside sur la passerelle pour les cyclistes, vu qu'il s'agit d'un ajout à l'ouvrage existant.

Le Canton est disposé à entrer en matière pour un complément de subside. L'objectif de la Municipalité est d'obtenir une subvention supplémentaire sur les éléments d'ouvrage à assainir de 10 %.

## Conclusions :

Fondé sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité propose au Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

**LE CONSEIL COMMUNAL**

- vu le préavis municipal N° 2020 / 05,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

**Décide :**

- de donner mandat à la Municipalité d'effectuer les travaux d'assainissement et de remise en conformité du pont de La Broye
- de lui accorder un crédit de CHF 2'570'000.00
- de financer cet investissement par la subvention cantonale d'environ CHF 517'000.00 et le solde de CHF 2'053'000.00 par la trésorerie courante
- d'amortir cette dépense sur une période de 30 ans, à raison de CHF 68'500.00 par année, par le chapitre 43, la première fois au budget 2021.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ**

Le Syndic

B. Clerc

MUNICIPALITÉ DE VULLY-LES-LACS (Vaud) CANTON DE VAUD LIBERTÉ ET PATRIE

La Secrétaire

S. Baumann